



PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2023  
Petit Théâtre - PROVINS

Envoyé en préfecture le 31/01/2024  
Reçu en préfecture le 31/01/2024  
Publié le 31/01/2024  
ID : 077-200087021-20240131-2024\_DCS\_001-DE

### Approbation PV séance du lundi 25 septembre 2023 à Maison Rouge

Le procès-verbal de la réunion, du lundi 25 septembre 2023 à Maison Rouge a été transmis à chacun des membres du Comité syndical par voie électronique avec les convocations pour la présente séance

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du lundi 25 septembre 2023 qui n'appelle aucune observation

### Décision Modificative N°1 S2e77

Vu la modification de la nomenclature m49

Vu la consommation des crédits de certains articles et le vote du budget au chapitre

Vu l'ajustement de certaines opérations

Vu l'attribution de certaines subventions,

il est proposé de passer la décision modificative comme présentée ci-dessous :

En section de fonctionnement

CHAPITRE		DEPENSES
6371	REDEVANCE PRELVT	- 134 000,00
66	INTERETS DES EMPRUNTS	85 000,00
014 (701259)	REDEVANCE PRELVT	134 000,00
023	VIRT SECTION INVESTISSEMENT	- 85 000,00
TOTAL		0,00

Et en section d'investissement

INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		DEPENSES
20	IMMO INCORPORELLES	21 000,00
21	IMMO CORPORELLES	262 500,00
2315	IMMO EN COURS	57 034,00
TOTAL		340 534,00
		RECETTES
021	VIRT SECTION INVESTISSEMENT	- 85 000,00
13	SUBVENTION INVESTISSEMENT	425 534,00
TOTAL		340 534,00

La décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** la décision modificative N°1 du S2e77

*Présentation Power point : Diapositives 3 à 5*



### **Avenant Marché prestation de service commune de Soisy Bouy**

Depuis le 1/01/2020, la commune de Soisy Bouy est gérée en prestation de services par VEOLIA. Ce marché a été conclu pour une durée de 24 mois reconductible avec la possibilité de reconduction de 2 deux fois un an soit une fin au 31/12/2023.

Vu l'étude de mode de gestion effectuée en 2021 prévoyant une nouvelle prestation de service englobant Soisy Bouy et plusieurs autres communes, il conviendrait de prolonger cette prestation

Il est donc proposé de passer un avenant de 9 mois (jusqu'au 30/09/2024) pour un montant de 27 395.78 € ce qui porte le marché à la somme globale de 180 553.76 €

Vu la présentation effectuée,

Le comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** la passation de cet avenant

**AUTORISE** la présidente à signer tout document relatif à cet avenant

*Présentation Power point : Diapositive 7*



### **Point maillage**

La Présidente informe que l'année 2024 est une année importante car les travaux du maillage vont s'achever. De ce fait, une manifestation de clôture sera organisée sur le mois de juin. La date sera arrêtée prochainement.

- Phase 4 : Avancement

Point d'étape sur les travaux de la phase 4 et présentation du calendrier de raccordement des différentes communes

Il est rappelé qu'après réalisation des derniers tests, chaque commune est informée de son raccordement au transpEauvinois et de la conformité de l'eau potable distribuée.

- Avenants contrats de DSP

L'interconnexion du transpEauvinois et le raccordement de certaines communes engendrent des impacts sur de nombreux contrats de DSP.

Des études sont en cours sur les impacts sur les contrats de Beauchery Saint Martin, Villiers Saint Georges, Louan Villegruis Fontaine et Bannost Villegagnon.

Des avenants doivent donc être réalisés et il est envisagé de résilier le contrat de Bannost. La présidente précise qu'en cas de rupture anticipée de contrat des indemnités sont dues et que cette solution n'est envisagée qu'en cas d'intérêt financier pour le syndicat.

*Présentation Power point : Diapositives 8 à 15*

### **Convention Servitude de passage Courtacon- parcelle**

Dans le cadre des travaux de la phase 4 du Maillage, une partie des réseaux d'eau empruntent des parcelles sur le domaine privé

Il convient d'établir des servitudes d'accès et de passage en vue de la pose, la protection et l'entretien des canalisations d'eau potable

Vu l'accord de principe obtenu par M Lemey, pour la conclusion de conventions de servitude pour les parcelles cadastrées F207 et F96 lieu dit « les granges » à la Ferté Gaucher

Cette convention de servitude est prévue sans versement d'indemnités

Vu la présentation,

le comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place de cette convention
- **AUTORISE** la présidente à signer tous documents relatifs à la mise en place de cette convention

*Présentation Power point : Diapositive 16*



### **Attribution du marché d'accord cadre maitrise d'œuvre**

Le S2e77 disposait d'un marché accord cadre maitrise d'œuvre sur la période de 2017-2023. Celui-ci s'est terminé le 24 novembre 2023

Le S2e77 s'entoure de maitres d'œuvre pour :

- Assister et conseiller le syndicat
- Réaliser des études diverses et des missions de maitrise d'œuvre relatives aux compétences du S2e77

L'article L 2125-1 précise en quoi consiste ce type de marché : « contrat qui permet de présélectionner un ou plusieurs opérateurs économiques en vue de conclure un contrat où l'acheteur public s'engage à passer des marchés auprès du ou des titulaires de l'accord, pendant une période donnée et pour des prestations déterminées »

Après étude, il est proposé de renouveler ce marché accord cadre Maitrise d'œuvre pour une durée maximum de 6 ans

Le marché a été élaboré de la façon suivante :

- Accord cadre MOE
- Durée d'un an avec possibilité de reconduction et une durée maximale de 5 ans
- 3 lots :
  - Lot 1 : Etudes
  - Lot 2 : Ouvrages et Bâtiments
  - Lot 3 : Réseaux

La Commission d'appel d'offre s'est réunie le 18 décembre 2023 après midi et propose d'attribuer les lots comme suit : Lot 1 : Etudes : SAFEGE

- Lot 2 : Ouvrages et Bâtiments : ALTEREO
- Lot 3 : Réseaux : ICAPE / SUEZ CONSULTING

Le comité syndical, ENTENDU les explications de la présidente

**APPROUVE** les choix de la commission

**RETIENT** les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Etudes : SAFEGE
- Lot 2 : Ouvrages et Bâtiments : ALTEREO
- Lot 3 : Réseaux : ICAPE / SUEZ CONSULTING

pour l'accord cadre maitrise d'œuvre et

**AUTORISE** la Présidente à signer le marché et tous les documents s'y rapportant.

*Présentation Power point : Diapositives 17 à 23*



## **Décisions**

- Décision 2023-09 du 4 Octobre 2023 : Désignation de l'entreprise NORD EST TP, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour la réalisation des travaux de renouvellement de canalisation AEP et reprise de branchements à THENISY Rue Grande, pour un montant total de 667 134,09 € HT.
- Décision 2023-10 du 4 Octobre 2023 : Désignation de l'entreprise ETANDEX/SETHA, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour la réalisation des travaux de réhabilitation du réservoir « Les grottes » à DONNEMARIE, pour un montant total de 298 399,61 € HT.
- Décision 2023-11 du 23 Octobre 2023 : Suite à la demande d'effacement de la banque de France : Admission en non-valeur pour un montant total de 7689,77 € HT.
- Décision 2023-12 du 2 Novembre 2023 : Désignation de l'entreprise ETANDEX/SETHA, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour la réalisation des travaux de réhabilitation du réservoir « Montapeine » à ST CYR SUR MORIN, pour un montant total de 347 115,16 € HT.

---

## **Points Travaux**

Une présentation des travaux en cours sur chaque zone est effectuée par les vice-présidents aux travaux

*Présentation Power point : Diapositives 27 à 35*

---

## **Protection de la ressource**

Intervention de M. Christophe PARISOT, directeur du conservatoire d'espaces naturels d'Île de France  
Présentation des travaux de compensation écologique dans le cadre de la création des captages de Villiers sur Seine.

## **CLOTURE DE SEANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie la commune de Provins de son accueil.  
La séance est levée à 20h00

La présidente  
Claire CRAPART

Le secrétaire de séance  
François MARCHAND

